

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement *AK*

6 route des artifices
BP LI
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-21261/DENV

Nouméa, le - 7 OCT. 2014

Le Directeur

à

Maire de la commune de Yaté
41 lot municipal
98834 Yaté

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) –
consultation projet d'arrêté portant des prescriptions sur la réhabilitation de
la décharge communale de Yaté

Référence : dossier reçu le 21 mai 2012 et complété le 09 août 2013

Pièces jointes : - un projet d'arrêté et ses prescriptions techniques
- un accusé réception

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le projet d'arrêté portant des prescriptions sur la réhabilitation
de la décharge communale de Yaté.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,
l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél : 20 34 46 – Fax : 20 30 06

*Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations
classées pour la Protection de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

Qualité de : _____

Accuse réception du projet d'arrêté portant des prescriptions sur la réhabilitation de la décharge communale de Yaté,

En date du _____

Signature